

N° 5560¹

CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 2005-2006

PROJET DE LOI

**modifiant la loi modifiée du 28 décembre 1920 autorisant le
Gouvernement à édicter un statut réglementant les conditions
d'emploi, de travail, de rémunération et de mise à la retraite
des employés et ouvriers occupés au service des exploitants
des chemins de fer situés sur le territoire du Grand-Duché**

* * *

AVIS DE LA CHAMBRE DES METIERS

**DEPECHE DU PRESIDENT DE LA CHAMBRE DES METIERS
AU MINISTRE DES TRANSPORTS**

(9.3.2006)

Monsieur le Ministre,

Par votre lettre du 24 février 2006, vous avez bien voulu demander l'avis de la Chambre des Métiers au sujet du projet de loi repris sous rubrique.

Nous vous en remercions et avons l'honneur de vous informer que la Chambre des Métiers, après examen du projet en question, constate que celui-ci ne soulève pas d'observations spécifiques de sa part.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Ministre, à l'assurance de notre très haute considération.

Pour la Chambre des Métiers,

Le Directeur,

Paul ENSCH

